

## COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 septembre 2014

Le dix huit septembre deux mil quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni salle de la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Jérôme BERTHIER, Maire.

**Étaient présents** : Jérémie AILLOUD, Franck BERTHIER, François BERTHIER, Jérôme BERTHIER, Béatrice GEOFFROY, Philippe MARTEEL, Sandra MURAT, Maurice PICHON, Magalie ROCHETTE, André TARAJAT, Jean VOUTHIER.

Monsieur Maurice PICHON est élu secrétaire de séance

- ✓ **Désignation de délégués à la Commission Intercommunale des Impôts Directs** : Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la création de la Communauté de Communes Cœur de Savoie, le conseil municipal doit désigner 1 délégué titulaire et 1 suppléant pour participer aux réunions de la CIID. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité** : DESIGNNE Jean VOUTHIER délégué titulaire, DESIGNNE Jérôme BERTHIER délégué suppléant.
- ✓ **Communauté de Communes de Cœur de Savoie : Approbation du rapport du 10/07/2014 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées créée entre la CCCdS et ses Communes membres** : Monsieur le Maire procède à la lecture du rapport et précise que celui-ci définit le calcul de l'attribution de compensation que la CCCdS versera à la commune tant qu'aucun nouveau transfert de charges n'est décidé. **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE** les transferts de charges définis par le rapport.
- ✓ **SIVU Assainissement** : Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le SIVU Assainissement connaît des difficultés financières. Par délibération en date du 27 mai 2014, le conseil avait accepté de verser la participation 2013. Une rencontre avec le SIVU a eu lieu le 17/07/2014, et Monsieur le Maire propose de verser la subvention exceptionnelle 2014 de 7 885 €. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 7 885 € au SIVU Assainissement.

Bilan de la rencontre du 17/07/14 :

- Travaux au village centre : pour les habitations, un regard est en place en limite de propriété. Coût : 660€ pour logement existant
  - Le projet de conduite pour acheminer la collecte jusqu'au raccordement avec le tube principal (R4) est suspendu. L'étude pour une station d'épuration fera partie du plan de révision des travaux.
  - La participation pour tout raccordement à un nouveau réseau est de
    - 4 600€ pour un logement existant
    - 5 500€ pour un logement neuf
  - Une participation de la commune de 7 885€ pour l'année 2014, idem en 2015 est sollicitée pour participer aux frais de fonctionnement du syndicat, évitant d'augmenter la tarification pour les usagers.
- 
- ✓ **Travaux Chantemerle** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'élargissement sur la route de Chantemerle sont quasi-terminés et se sont très bien passés, sans plus value. Montants entreprise MARTOIA : 94 756,05 €HT montant maîtrise d'œuvre ABEST : 4 920 €HT. En attente du versement de la subvention du conseil général en 2 tranches pour 56 659 €

- ✓ **Abri bus** : L'abri bus sur la place est terminé. Montant entreprise BERTHIER : 11 650€HT. Subvention du conseil général 4 270€. Participation ancien syndicat de transports, intégré à la Communauté de Communes Cœur de Savoie en attente.
  
- ✓ **Bâtiment mairie** : Monsieur le Maire rappelle le projet des prochains travaux dans la mairie et suggère de faire une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE** de demander une subvention, la plus élevée possible, au titre de la réserve parlementaire, auprès des députés et sénateurs.
  
- ✓ **Centre de Gestion, risque prévoyance** : la commune a la possibilité de proposer une assurance « prévoyance, garantie maintien de salaire » aux agents, et de participer à son coût. Il est proposé de participer pour un montant de 25€/mois/agent, proratisé au temps de travail, soit un montant légèrement inférieur à la cotisation de base, libre aux agents de choisir une garantie plus complète.
  
- ✓ **11 novembre 2014** : La cérémonie au monument aux morts aura lieu à 11 heures, suivie d'un apéritif à la salle des fêtes, offert à tous les habitants. Chaque personne intéressée pourra s'inscrire en mairie (avant le 28/10 à 12h) au repas qui aura lieu au restaurant « Chez Laurette » à Bourgneuf. Menu : Pâté en croûte de gibier mariné à la mondeuse, mesclun au balsamique, Aiguillette de veau aux pleurottes, garniture de saison et gratin, Fromage blanc ou sec, Entremets poires caramel, et son sorbet poire ; inclus kir, vin et café. Une participation de 18€ sera demandée à chaque convive.
  
- ✓ **Urbanisme** : Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que de nombreuses demandes (13 depuis janvier 2014) de Certificat d'Urbanisme ont été déposées par des particuliers, toutes sont revenues refusées par la DDT. Il devient urgent d'élaborer un document d'urbanisme. Faut-il se lancer à nouveau dans un Plan Local d'Urbanisme, le précédent n'ayant pas abouti ; ou bien une Carte Communale, plus simple et rapide. Il est proposé à chacun de réfléchir à la question, et une réunion spécifique aura lieu très prochainement pour avancer sur ce sujet.
  
- ✓ **Indemnité du Trésorier payeur** : **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité DECIDE** d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 25 % par an, que cette indemnité sera calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Ludovic Balty, Receveur municipal et à Ludovic Lotode, gérant intérimaire à compter du 13 octobre 2014 ; de ne pas accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires.
  
- ✓ **Syndicat Départemental d'Électricité de la Savoie** : **après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,** demande le versement du produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité perçu sur le territoire de la commune de Betton Bettonnet.
  
- ✓ **Permanence du Conseiller Général** : Alexandre Dalla Mutta tiendra une permanence en mairie le vendredi 10 octobre, de 17h à 18h, afin de mieux cerner les préoccupations des élus et des habitants de la commune. Vous pouvez venir le rencontrer.
  
- ✓ **Site internet** : le site de la commune est en construction, vous pourrez très prochainement consulter différentes informations, dont les comptes-rendus des réunions du conseil municipal. Nous sommes preneurs de toutes informations ou photos qui trouveraient leur place dans notre site, n'hésitez pas à nous contacter.

Le Maire,  
Jérôme BERTHIER